**F**



**WO/GA/50/****5**

**ORIGINAL :** **anglais**

**DATE : 25 juin 2018**

# Assemblée générale de I’OMPI

**Cinquantième session (27e session extraordinaire)
Genève, 24 septembre – 2 octobre 2018**

Rapport sur le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT)

*établi par le Secrétariat*

1. Au cours de la période considérée, le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) a tenu deux sessions : la trente‑huitième (du 30 octobre au 2 novembre 2017) et la trente‑neuvième (du 23 au 26 avril 2018). Elles ont toutes deux été présidées par M. Adil El Maliki (Maroc).

## MARQUES

1. À sa trente‑huitième session, le SCT a examiné les documents SCT/32/2 (Proposition révisée de la délégation de la Jamaïque), SCT/37/3 Rev. (Protection des noms de pays contre leur enregistrement et leur utilisation en tant que marques : pratiques, approches et domaines de convergence possibles – commentaires soumis par les membres) et SCT/38/2 (Analyse des observations formulées par les membres concernant les domaines de convergence possibles sur la protection des noms de pays contre leur enregistrement et leur utilisation en tant que marques). À la fin de la session, le président a prié le Secrétariat d’organiser à la trente‑neuvième session du SCT une séance d’information d’une demi‑journée sous la forme d’une table ronde avec modérateur, sur l’examen par les offices des marques composées en tout ou partie de noms de pays et tenant compte du point de vue des utilisateurs, selon la structure suivante : i) Introduction; ii) Législation particulière; iii) Domaine public *versus* caractère distinctif; iv) Marque verbale *versus* marque complexe; v) Point de vue du consommateur concerné/signification secondaire/éléments constitutifs d’un nom de pays; vi) Déclaration de renonciation à la protection/Limitations relatives à des produits ou services/Exceptions/Autres pratiques; et vii) Conclusions.
2. La séance d’information sur les noms de pays a eu lieu lors de la trente‑neuvième session du SCT. M. David Musker, professeur au Centre for Commercial Law Studies, Université Queen Mary de Londres, a joué le rôle de modérateur et les conférenciers venaient de l’Institut national de la propriété industrielle du Chili (INAPI), du Centre national de la propriété intellectuelle de la Géorgie (SAKPATENTI), de l’Office des brevets et des marques des États‑Unis d’Amérique (USPTO), du Service d’enregistrement des marques, de l’Office de la propriété intellectuelle de Singapour (IPOS), de l’Institut fédéral suisse de la propriété intellectuelle (IPI), de l’Office de l’Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO), de l’Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), de l’Association internationale pour les marques (INTA) et de la Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI).
3. Le président a pris note de la satisfaction du SCT concernant la séance d’information sur les noms de pays et a prié le Secrétariat d’établir un document résumant les différentes pratiques d’examen concernant les marques composées en tout ou partie de noms de pays qui avaient été présentées par les conférenciers.
4. En outre, à la trente‑neuvième session du SCT, plusieurs délégations ont fait part de leurs premières observations sur une proposition présentée par 13 pays, intitulée “Proposition présentée par les délégations des Émirats arabes unis, de la Géorgie, de l’Indonésie, de l’Islande, de l’Italie, de la Jamaïque, du Liechtenstein, de la Malaisie, du Mexique, de Monaco, du Pérou, du Sénégal et de la Suisse concernant la protection des noms de pays et des noms géographiques d’importance nationale” (document SCT/39/8 Rev.2). La délégation du Pérou a également présenté une proposition intitulée “Proposition présentée par la délégation du Pérou concernant la reconnaissance et la protection des marques‑pays” (document SCT/39/9) et les discussions se sont poursuivies sur le document SCT/32/2 (Proposition révisée de la délégation de la Jamaïque). Le président a indiqué en conclusion que le SCT poursuivrait les discussions approfondies au titre de ce point de l’ordre du jour à sa prochaine session.
5. À sa trente‑neuvième session, le SCT a également examiné le document SCT/39/4 (Dénominations communes internationales (DCI) pour les substances pharmaceutiques). Le président a prié le Secrétariat de présenter à la prochaine session un rapport sur l’état d’avancement de la mise en œuvre de l’accord de principe conclu entre l’Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) aux fins de l’incorporation des données sur les DCI dans la base de données mondiale sur les marques.
6. Enfin, le Secrétariat a présenté au cours des deux sessions des mises à jour concernant les aspects relatifs aux marques dans le système des noms de domaine de l’Internet (DNS), dont le SCT a pris note tout en demandant à être tenu informé de l’évolution de la situation.

## DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

1. Concernant le projet de traité sur le droit des dessins et modèles, il est fait référence au document WO/GA/50/6 (Questions concernant la convocation d’une conférence diplomatique pour l’adoption d’un traité sur le droit des dessins et modèles).
2. À la trente‑huitième session du SCT, une séance d’information sur les dessins et modèles d’interfaces utilisateurs graphiques, d’icônes et de polices/fontes de caractères a été organisée sur : i) les pratiques des offices et ii) l’expérience des utilisateurs. Ont participé à la séance d’information des conférenciers venant de l’USPTO, du Ministère israélien de la Justice, de l’Office des brevets du Japon (JPO), de l’Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO), de l’Office national de la propriété intellectuelle de la République de Moldova (AGEPI), de l’Association américaine du droit de la propriété intellectuelle (AIPLA), de l’Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle (AIPPI), du groupe Lenovo et du cabinet juridique Mathys and Squire LLP.
3. À sa trente‑huitième session, le SCT a prié le Secrétariat d’établir un document résumant les points clés à retenir de la séance d’information, accompagné d’une annexe regroupant l’ensemble des exposés présentés lors de cette séance; d’inviter les États membres et les organisations non gouvernementales (ONG) accréditées à communiquer leurs propositions concernant les aspects des dessins et modèles d’interfaces utilisateurs graphiques, d’icônes et de polices/fontes de caractères sur lesquels il serait souhaitable de poursuivre les travaux, et de rassembler toutes ces propositions dans un document à soumettre au SCT pour examen à sa prochaine session. Le SCT a également prié le Secrétariat d’inscrire à ce point de l’ordre du jour, pour sa trente‑neuvième session, un exposé présenté par la délégation de la France sur le “Programme de convergence 6 de l’Union européenne : représentation graphique d’un dessin ou modèle”.
4. À la trente‑neuvième session du SCT, la délégation de la France a présenté un exposé sur le “Programme de convergence 6 de l’Union européenne : représentation graphique d’un dessin ou modèle”. Le comité a examiné les documents SCT/39/2 (Résumé des points clés à retenir de la séance d’information sur les dessins et modèles d’interfaces utilisateurs graphiques, d’icônes et de polices/fontes de caractères) et SCT/39/3 (Compilation des propositions faites par les États membres et les organisations non gouvernementales (ONG) accréditées concernant les aspects des dessins et modèles d’interfaces utilisateurs graphiques, d’icônes et de polices/fontes de caractères sur lesquels il serait souhaitable de poursuivre les travaux).
5. Après un échange de vues, le SCT a décidé qu’il serait souhaitable de poursuivre les travaux sur certaines questions recensées dans ces documents, notamment les propositions 1, 3, 9 et 10 figurant dans le document SCT/39/3, alors que d’autres questions relatives aux nouveaux dessins et modèles technologiques pourraient être examinées ultérieurement. Le président a prié le Secrétariat d’inviter les membres, les organisations intergouvernementales de propriété intellectuelle dotées du statut d’observateur et les ONG accréditées à soumettre des contributions supplémentaires, y compris des questions détaillées au sujet desquelles elles voudraient des réponses, concernant 1) l’exigence d’un lien entre les dessins et modèles d’interfaces utilisateurs graphiques, d’icônes et de polices/fontes de caractères et l’article ou le produit et 2) les méthodes autorisées par les offices pour la représentation des dessins et modèles animés. Le président a également prié le Secrétariat d’établir un projet de questionnaire sur la base des contributions et des questions reçues, pour examen par le SCT à sa quarantième session. Le SCT a décidé que, à sa prochaine session, il procèderait à un nouvel échange de vues sur des questions connexes, telles que les autres nouveaux dessins et modèles technologiques.
6. Enfin, lors des deux sessions, le SCT a pris note des progrès accomplis par les membres et le Secrétariat dans la mise en œuvre du Service d’accès numérique aux documents de priorité pour les dessins et modèles industriels. Tout en encourageant les États membres à envisager la possibilité d’utiliser le service DAS pour l’échange de documents de priorité concernant les dessins et modèles industriels et les marques, le président a indiqué en conclusion que le SCT continuerait de faire le point sur les progrès réalisés à cet égard lors de ses futures sessions.

## INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES

1. À sa trente‑huitième session, le SCT a adopté son programme de travail sur les indications géographiques.
2. Lors de cette session, conformément au programme de travail, le président a demandé au Secrétariat d’établir une liste des questions proposées par les membres et organisations intergouvernementales de propriété intellectuelle dotées du statut d’observateur, pour examen par le SCT, qui servirait de base à l’établissement d’un questionnaire à distribuer aux membres et aux organisations susmentionnées[[1]](#footnote-2). Le président a également demandé au Secrétariat de décrire l’état actuel des indications géographiques, des noms de pays et autres noms géographiques dans le DNS, en vue d’approfondir l’examen de la question par le SCT.
3. À sa trente‑neuvième session, le SCT a examiné les documents SCT/39/6 Rev. (Compilation d’une liste de questions proposées par les membres et organisations intergouvernementales de propriété intellectuelle dotées du statut d’observateur sur les thèmes indiqués dans le programme de travail sur les indications géographiques), SCT/39/6 Rev. Corr. (Rectificatif concernant le document SCT/39/6 Rev.) et SCT/39/7 (Enquête sur la situation actuelle des indications géographiques, des noms de pays et autres noms géographiques dans le système des noms de domaine (DNS)).
4. Conformément à son programme de travail sur les indications géographiques, le SCT a décidé à sa trente‑neuvième session de demander au Secrétariat d’envoyer aux membres et aux organisations intergouvernementales de propriété intellectuelle dotées du statut d’observateur, d’ici le 11 juin 2018, un premier questionnaire sur les systèmes nationaux et régionaux susceptibles d’assurer une certaine protection aux indications géographiques et un second questionnaire sur l’utilisation licite ou illicite des indications géographiques, des noms de pays et des noms géographiques sur l’Internet et dans le système des noms de domaine. Les réponses aux deux questionnaires devaient parvenir au Secrétariat au plus tard le 10 septembre 2018.
5. Enfin, le SCT a prié le Secrétariat de publier au plus tard le 15 octobre 2018 un document compilant les réponses aux questionnaires pour examen par le SCT à sa quarantième session.
6. *L’Assemblée générale de l’OMPI est invitée à prendre note du “Rapport sur le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques” (document WO/GA/50/5).*

[Fin du document]

1. L’examen des accords multilatéraux n’est pas couvert par cette activité. [↑](#footnote-ref-2)